



Saisissez l'opportunité pour réaliser des travaux énergétiques dans votre logement !

3 ans après son lancement, l'opération « Amélioration de l'habitat dans la Boucle » menée par la CASGBS a permis d'accompagner plus de 170 projets de travaux. Si vous êtes propriétaire bailleur ou occupant d'un logement à Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Houilles, Le Vésinet, Montesson ou Sartrouville, il vous reste encore quelques semaines pour profiter de ce dispositif exceptionnel !

Des aides financières importantes

Ce dispositif s'adresse aux propriétaires bailleurs ou occupants, qui sous conditions peuvent bénéficier d'aides financières pour réhabiliter leur logement : les aides de l'ensemble des partenaires peuvent ainsi représenter jusqu'à 80% du montant des travaux ! Le niveau de participation est notamment fonction des économies d'énergie générées par le projet, de la présence d'éco matériaux ou encore du niveau de dégradation du logement.

Exemple d'un couple de propriétaires occupants sans enfant avec un revenu fiscal de référence de 28 000 € => « très modestes » selon le barème Anah.

Coût des travaux HT	18 000 €
Coût des travaux TTC	18 345 €
Anah (subvention)	9 000 €
Anah (prime ASE)	1 800 €
Région	500 €
Département	2 700 €
CASGBS	500 €
Total des subventions mobilisables	14 500 €
Reste à charge	3 845 €

Un accompagnement gratuit dans vos travaux

Cette opération ambitieuse repose également sur un accompagnement gratuit pour toutes les questions administratives, techniques et financières. Si vous êtes éligibles, un conseiller technique de la société URBANIS se rendra à votre domicile pour vous aider à définir le programme de travaux le plus cohérent. L'équipe vous accompagnera ensuite pour le dépôt des demandes de subvention et jusqu'à leur versement.

Encore quelques semaines pour profiter de ces avantages

Cette opération constitue une opportunité exceptionnelle mais limitée dans le temps : achevée début 2017, elle est prolongée jusque fin mars. Contactez donc au plus vite l'équipe d'URBANIS qui pourra vous renseigner sur les conditions à remplir, vous présenter les financements et évaluer l'éligibilité de votre projet :

Téléphone : 01 39 75 19 71 (du lundi au vendredi de 9H00 à 12H30)

Courriel : ameliorationhabitat.cabs@urbanis.fr

Permanences : toutes les informations sur <http://cabs.aideshabitat.com/>

Attention, les travaux ne doivent pas commencer avant dépôt des dossiers et accord écrit des organismes financeurs.